



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 63
Hebdos régionaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Consultation publique sur la Réserve écologique de l'Île-Brion des Îles-de-la-Madeleine

DÉBUT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE LE 2 OCTOBRE

Québec, le 12 septembre 2018 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M^{me} Marie-Hélène Gauthier qui est secondée par M^{me} Julie Forget, commissaire, annonce le début de la *Consultation publique sur la Réserve écologique de l'Île-Brion des Îles-de-la-Madeleine*. La consultation aura lieu **à compter du mardi 2 octobre 2018 à 19 h, heure locale des Îles-de-la-Madeleine**. Elle se tiendra à la grande salle du **Centre communautaire de Cap-aux-Meules** au 460, chemin Principal, Cap-aux-Meules.

Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. Elles seront diffusées en mode vidéo en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse : www.bape.gouv.qc.ca.

Un service de traduction simultanée sera également offert tout au long des séances publiques afin de permettre à tous de bien comprendre les échanges, qu'ils se déroulent en français ou en anglais.

L'OBJET DE LA CONSULTATION

La réserve écologique de l'Île-Brion a été créée en 1988 pour protéger intégralement et à perpétuité des écosystèmes représentatifs de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine et exceptionnels à l'échelle du Québec. En outre, l'île est l'habitat de trois espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et abrite des oiseaux à statut précaire.

Dans le contexte d'une augmentation de la population de phoque gris, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine demande de moduler le statut de protection de l'île Brion afin d'encadrer certaines activités dans le respect de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* ; plus spécifiquement, il s'agit d'analyser la possibilité de modifier les limites de la réserve écologique et de changer le statut de protection des zones de plage.

LE DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Le 15 août dernier, en vertu de l'article 44 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M^{me} Isabelle Melançon, donnait au BAPE le mandat de tenir une consultation afin que le public puisse s'exprimer sur les enjeux découlant de la demande de la Communauté maritime et de lui faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura fait.

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ainsi que des personnes-ressources invitées seront sur place afin d'aider la commission dans son analyse.

Les personnes et groupes intéressés pourront aussi faire part à la commission de leurs préoccupations, opinions et suggestions, soit au moment de cette consultation publique sous forme de mémoire ou d'intervention verbale, soit par écrit jusqu'au 19 octobre 2018 à midi à l'aide du formulaire en ligne [Dépôt de mémoire](#).

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de trois mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 21 décembre 2018, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M^{me} Isabelle Melançon. Par la suite, la ministre dispose de 15 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION ?

Les documents relatifs au dossier sont mis à la disposition de la population à la **Bibliothèque Jean-Lapierre, 37, chemin Central à Havre-aux-Maisons et au Point de service de Grande-Entrée, 214, route 199 à Grande-Entrée**. L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

PARTICIPEZ EN LIGNE !

La participation du public est essentielle pour la commission d'enquête. À compter du 2 octobre 2018 à 19 h et jusqu'au 5 octobre 2018 à 17 h, vous pourrez faire parvenir des questions à la commission grâce au formulaire électronique prévu à cette fin. La commission examinera les questions et pourra les poser à la Communauté maritime et aux personnes-ressources. Le formulaire électronique et les détails relatifs au traitement des questions en ligne seront disponibles dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca dans la page d'accueil du mandat.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*.

Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou une question que lui soumet la ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux écologiques, sociaux et économiques des projets.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M^{me} Lynda Carrier, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M^{me} Julie Olivier, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : reserve-ecologique-ile-brion@bape.gouv.qc.ca.